CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis n° 2021/25
Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit complémentaire

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mercredi 13 octobre 2021 à 20h00 à la Salle des réceptions de Mon Repos, puis par visioconférence le vendredi 22 octobre de 19h30. Sa composition était la suivante :

Président :	Pierre Dufay de Lavallaz [Les Vert.e.s]
Rapporteur :	Jean-Paul Dudt [PSIG]
Membres :	Cédric Weissert [UDC] Basile Bischoff, Eric Darbellay [PLR+ID] Nader Donzel, Pavle Velkov [FORUM] Corentin Gigandet [PSIG]
Excusés :	Florian Isoz [Les Vert.e.s] Patrick Fracheboud [FORUM]

Ont également assisté à la première séance MM. Christian Maeder, syndic, et Claude Salzmann, chef du Service finances et informatique. M. Maeder a résumé le préavis et a répondu à nos questions du mieux qu'il pouvait, n'étant pas au courant de tous les détails du projet.

1. DELIBERATIONS

Le préavis demande un crédit complémentaire de Fr. 150'000.- pour les 3 points suivants :

- Divers et imprévus (amiante & maçonnerie) : Fr. 33'000.-
- Pose de panneaux photovoltaïques : Fr. 63'000.-
- Raccordement au chauffage à distance : Fr. 54'000.-

En premier lieu, la commission n'a pas eu de réponse à la question de savoir ce qui se passerait si tout ou partie du montant demandé était refusé par le Conseil.

Les délibérations ont surtout porté sur le « *forfait de raccordement au réseau de chauffage à distance de Fr. 54'000.- TTC* » [qui n'aurait] « *malheureusement pas été intégré par le mandataire au devis général consolidé ayant servi de base à l'élaboration du préavis initial*[1] ».

La commission des finances s'étonne de cette phrase du bas de la page 3/6, car :

- Au chapitre 7.2 du préavis 2020/03[2], on peut lire :

  « Lorsque les centrales de chauffe ainsi que le réseau CAD seront construits, (…) le site du Pontet <u>ainsi que le bâtiment Pluton</u> seront ainsi déjà raccordés au CAD et bénéficieront immédiatement d'une source d'énergie renouvelable à 95 %. »

---

[1] Préavis 2020/02 : *Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction*

[2] Préavis 2020/03 : *Raccordement au réseau de chauffage à distance du site scolaire du Pontet et transformation de la chaufferie – Crédit de construction*

On aurait donc légitimement pu penser que le forfait de raccordement du bâtiment Pluton avait été intégré dans le forfait de Fr. 264'950.- HT accordé au travers du préavis 2020/03. Mais apparemment ce ne fut pas le cas.

- Pourquoi l'oubli dont il est question n'a-t-il pas été détecté lors du contrôle du devis général par le service communal compétent ?
- D'ailleurs ce forfait était-il vraiment du ressort du mandataire, vu qu'il devait être acquitté directement par la commune auprès du gestionnaire du réseau (cf. préavis 2020/03, chap. 2.2) ? Bref, l'oubli ne se situait-il pas plutôt au niveau du service communal que du mandataire ?

La commission regrette fort d'avoir dû fouiller dans des préavis de 2020 pour trouver les éléments d'explication plausibles ci-dessus, dont elle attend confirmation ou infirmation de la part de la Municipalité en plénum. Elle espère aussi fortement que si de tels incidents devaient se reproduire, des explications claires et complètes figurent d'office dans les préavis correspondants !

Si la commission ne propose pas d'amender les conclusions du préavis en retranchant le coût du forfait raccordement à la somme demandée, c'est moins par conviction que par résignation, les montants devant de toutes façons être réglés, s'ils ne l'ont pas déjà été.

Les aspects liés au financement par la trésorerie ordinaire, à l'impact sur les charges annuelles, ainsi qu'au plan d'amortissement n'appellent, quant à eux, pas de commentaires particuliers.

2. CONCLUSIONS

Après longue délibération, c'est avec 1 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Ecublens, le 25 octobre 2021

Le Président	Le Rapporteur
Pierre Dufay de Lavallaz	Jean-Paul Dudt